



QUELQUES MOTS DE NOTRE ÉVÊQUE

PUBLICATION: 18 JANVIER 2006

## IMMIGRATION ET PROTECTION DES RÉFUGIÉS

À l'occasion de la journée mondiale du migrant et du réfugié le 15 janvier 2006, la Commission épiscopale des affaires sociales vient de publier une lettre pastorale concernant l'immigration et la protection des réfugiés. Cette lettre peut nous aider à mieux comprendre ce phénomène de la migration et à développer les attitudes et les gestes appropriés. En voici quelques extraits.

### 175 MILLIONS DE MIGRANTS

Être un migrant, c'est la réalité que vivent 2,9% de l'ensemble de la population mondiale aujourd'hui. On évalue à au moins 175 millions le nombre d'hommes, de femmes et d'enfants qui vivent à l'extérieur de leur pays d'origine, ce qui inclut les migrants économiques, les réfugiés et les demandeurs d'asile. Plus que jamais, la migration est devenue un phénomène structurel de nos sociétés, une réalité importante de la condition humaine.

### 18% DES CANADIENS

Selon le recensement de 2001, 18% des Canadiens sont nés à l'extérieur du pays, ce qui représente un sommet des 70 dernières années. En 2004, le Canada a accueilli 235 824 nouveaux résidents permanents provenant de plusieurs pays. 14% d'entre eux étaient des réfugiés. Les politiques canadiennes de protection des réfugiés sont récemment devenues beaucoup plus restrictives, dû à l'absence de volonté politique face à cet enjeu, ainsi qu'à la priorité accordée aux préoccupations sécuritaires. En 2005, le Canada aura probablement reçu le plus petit nombre de demandes d'asile depuis le milieu des années 1980. On constate l'effet des mesures d'interception mises en place par le gouvernement canadien, dont « l'Entente sur les tiers pays sûrs » conclue entre le Canada et les États-Unis et entrée en vigueur en décembre 2004. Cette mesure exige qu'un demandeur d'asile présente sa demande dans le premier des deux pays où il arrive. Combattu par les évêques canadiens et par de nombreux organismes de défense des réfugiés de l'un et l'autre pays, cet accord est particulièrement préoccupant pour les demandeurs d'asile qui auraient été acceptés comme réfugiés au Canada, mais qui obtiennent difficilement la protection des États-Unis.

## DIFFICULTÉS ACCRUES

Malheureusement, on constate aussi d'autres actions gouvernementales qui ne reflètent pas une application adéquate des accords internationaux ratifiés par le Canada. Les communautés arabes et musulmanes, notamment, semblent subir un profilage qui a pris diverses formes: délais plus longs dans le traitement des dossiers d'immigration provenant de régions comme l'Afrique du Nord; détention pour une période indéterminée de personnes appartenant à ces groupes et frappées d'un certificat de sécurité; voire possible complicité canadienne ou, du moins, défaut de diligence face à la pratique alarmante de l'« extradition extraordinaire » de citoyens canadiens vers des pays qui pratiquent la torture. Aucune personne ne devrait être renvoyée là où sa vie serait en danger ni où elle serait soumise à la torture. L'enseignement catholique voit, dans les lois et les politiques donnant la préséance à l'intérêt national sur la dignité humaine des personnes, une inversion fondamentale des valeurs.

## L'ASILE RELIGIEUX

À l'été 2004, la Ministre fédérale de la Citoyenneté et de l'Immigration, demandait publiquement aux Églises de renoncer à la pratique traditionnelle consistant à offrir l'asile à des demandeurs du statut de réfugié menacés de déportation. Au cours des mois précédents, huit églises de différentes dénominations chrétiennes avaient donné l'asile religieux à des personnes qui n'arrivaient pas à faire reconnaître leurs besoins de protection par le gouvernement du Canada. En mars de la même année, la police de la Ville de Québec pénétrait dans une église de l'Église Unie pour arrêter un réfugié algérien. Cette violation d'un sanctuaire rompait une tradition jusqu'alors respectée au Canada. La réponse des chefs des Églises a été de rappeler que le problème n'était pas le recours à l'asile religieux, mais plutôt les lacunes du système canadien de reconnaissance du statut de réfugié, qui laisse trop de réfugiés sans protection.

## UN DROIT D'APPEL

La détermination du statut de réfugié est une décision qui peut avoir pour conséquence la mort d'êtres humains. Pourtant, c'est la seule et unique décision juridique pour laquelle il n'existe pas de mécanisme d'appel. Un réfugié dont la demande est rejetée par un seul commissaire lors d'une audience de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, doit avoir le droit d'en appeler de la décision. Le Parlement canadien a reconnu ce besoin et prévu une instance d'appel dans la loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, adoptée en juin 2002, mais le gouvernement a refusé d'instituer le mécanisme d'appel. À deux reprises, en 2005, des députés des quatre partis fédéraux ont présenté à la Chambre des Communes une pétition oecuménique de plus de 24 000 signatures pour demander qu'on instaure la section d'appel pour les réfugiés.

## SÉPARATION DES FAMILLES

Une des souffrances les plus grandes que vivent plusieurs migrants est la séparation d'avec leurs enfants et leur conjoint. La séparation des familles lorsqu'elle perdure pendant plusieurs années, a un effet destructeur pour tous ses membres, mais elle est particulièrement ressentie par les enfants et les jeunes. Les frais exigés pour obtenir la résidence permanente, les nombreuses démarches requises (enquête de

sécurité, test d'ADN, contrôle médical, etc.) et la lenteur du processus administratif sont en grande partie à l'origine des longs délais.

#### TRAVAILLEURS AGRICOLES SAISONNIERS

Une autre réalité préoccupante est celle de plus de 18 000 travailleurs agricoles saisonniers, originaires surtout du Mexique et des Antilles, et qui viennent chaque année faire un travail que les Canadiens et les Canadiennes sont moins intéressés à exécuter. Les conditions proposées à ces travailleurs et travailleuses migrants ne respectent pas toujours leur dignité en tant que personnes humaines. Il est aussi fait état de périodes de travail prolongées sans pause, de mauvaises conditions de logement et du manque de soins médicaux auxquels ils ont droit.

*+ François Thibodeau cjm*

+ François Thibodeau, c.j.m.  
Évêque d'Edmundston